



DISPOSITIF DE VIABILITÉ
HIVERNALE SUR LES ROUTES
DE LOIR-ET-CHER

Hiver 2016-2017



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

I / LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

1. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher mobilisé pour la sécurité de tous
2. Les objectifs du plan de viabilité hivernale
3. Cartographie du département

II / L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Routes départementales : les niveaux d'intervention
2. Transports scolaires et lignes régulières : les scénarii du plan de viabilité hivernale
3. L'information des usagers en temps réel

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

I / LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

1. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher mobilisé pour la sécurité de tous

Les très fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur les Conseils départementaux, contraignent plusieurs d'entre eux à réduire leur dispositif de viabilité hivernale. Ainsi, certains renoncent à assurer l'entretien de leurs routes secondaires.

Ce n'est pas le cas du Loir-et-Cher qui poursuit son engagement sans faille pour des routes sûres été comme hiver.

Dans le cadre de Loir-et-Cher 2021, le Plan d'actions, le Département investit 9,5 millions d'euros supplémentaires par an pour l'entretien des routes et des ouvrages d'art.

Sur les routes Loir-et-Chériennes, la sécurité n'est pas une option !

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental est chargé de mettre en place une organisation spécifique pour assurer la viabilité hivernale sur l'ensemble des **3 430 km de routes départementales**.

Pour faire face aux intempéries hivernales (plus particulièrement le verglas et la neige) et assurer la sécurité routière dans le Loir-et-Cher, un dispositif spécial est mis en place.

Ce dispositif s'appuie sur 10 centres d'intervention répartis sur 3 divisions Routes et un Parc routier :

- la **division Routes Nord** (Vendôme, Mondoubleau, Montoire et Ouzouer-le-Marché) ;
- la **division Routes Centre** (Blois, Dhuizon et Montrichard) ;
- la **division Routes Sud** (Romonranton-Lanthenay, Lamotte-Beuvron et Saint-Aignan)
- le **Parc routier**.

Objectif : garantir le désenclavement de chaque commune et des principaux sites d'activité dans les 24 heures après une chute de neige.

Une convention entre les départements de l'Eure-et-Loir, du Loiret et du Loir-et-Cher a été signée pour assurer le salage et le déneigement des routes limitrophes.

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

Chiffres clés

- Près de 200 agents du Département travaillent à la sécurité des routes.
- 47 agents en astreinte permanente du 28 novembre 2016 au 27 février 2017.
- Un stock de sel initial de 5 000 tonnes pour parer à un événement neigeux exceptionnel
- 2 500 tonnes de sel répandus au cours d'un hiver « moyen ».
Coût : 700 000 €.
- 17 camions équipés de saeuses et de lames interviennent sur 18 circuits dont un circuit préventif traitant certains ponts et axes sensibles de la périphérie blésoise.

En dehors du réseau routier départemental, la mise en œuvre du service hivernal est assurée par Cofiroute sur les autoroutes, par l'Etat sur la RN 10, par les communes sur les voies communales et par les communautés de communes sur les voies communautaires.

2. Les objectifs du plan de viabilité hivernale

Les objectifs définis consistent à traiter le réseau routier en le hiérarchisant pour permettre d'assurer en priorité :

- le traitement des axes structurants du département ;
- le désenclavement de chaque bourg ;
- la desserte des principaux sites socio-économiques ;
- les services de transports scolaires avec au moins une desserte en centre-bourg en cas d'épisodes neigeux importants ;
- le traitement des voies de liaison entre le réseau traité et les collèges, y compris les liaisons situées sur voies communales.

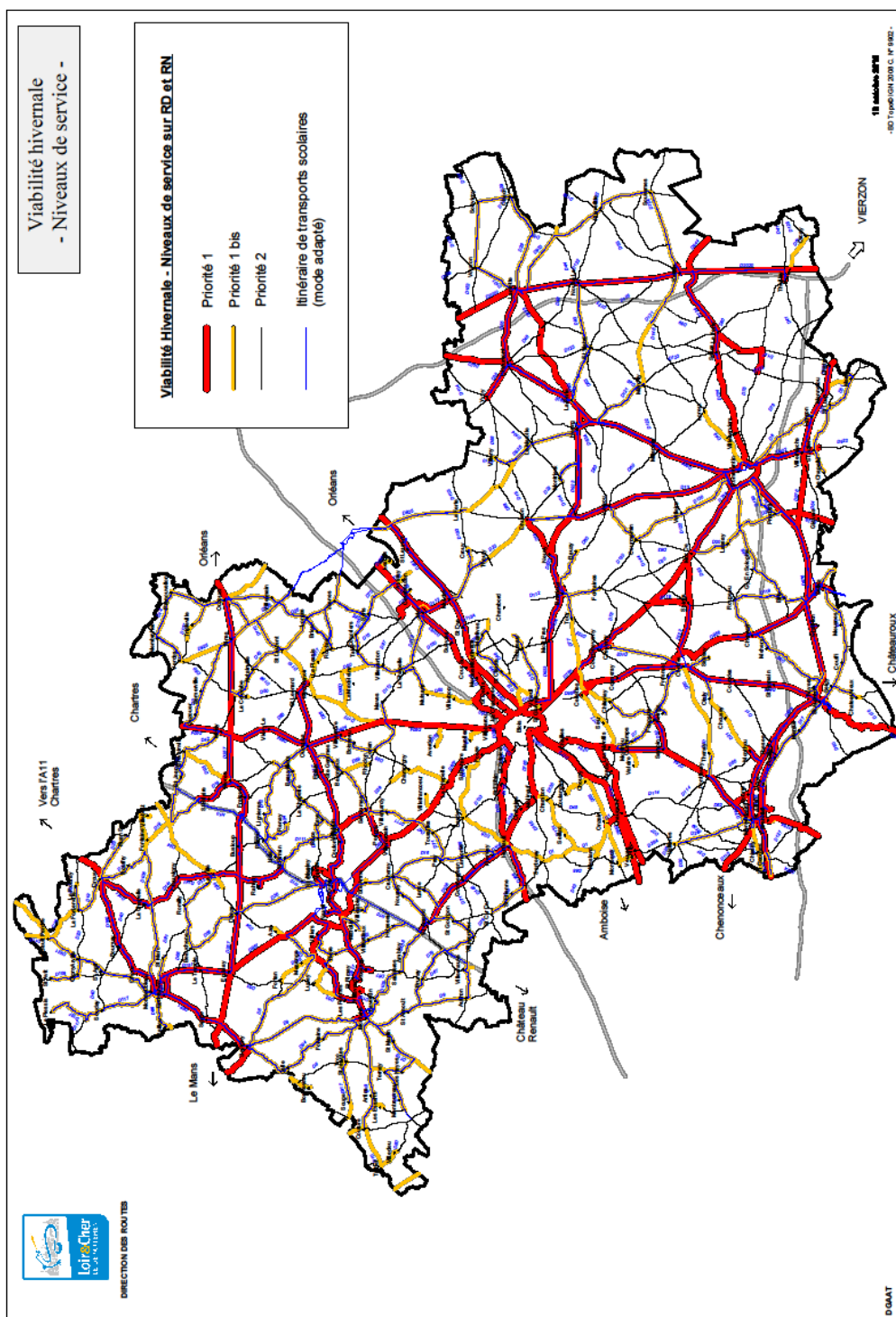
CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

3. Cartographie du département



CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

II / L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Routes départementales : les niveaux d'intervention

Le dispositif d'intervention s'organise en 3 niveaux de priorité (cf. Cartographie) :

- Le réseau **priorité I** concerne les axes structurants à enjeux économiques et sociaux. Ce réseau est traité en première urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 4 heures en présence de verglas et dans un délai de 10 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour le désenclavement du bourg du Châtillon-sur-Cher et les accès à un certain nombre de collèges, desservis à partir du réseau de priorité I.

Ce réseau est constitué de 1 114 km de routes départementales et 15 km de voies communales.

- Le réseau **priorité I-bis** regroupe les routes départementales permettant le désenclavement de chaque bourg et le maintien des transports scolaires. Ce réseau est traité en deuxième urgence avec pour objectif un **retour à une circulation sécurisée dans un délai de 12 heures en présence de verglas et dans un délai de 24 heures en cas de chutes de neige.**

Ce réseau intègre le traitement des voies communales pour l'accès au bourg de Courbouzon et aux collèges non réalisés en priorité I.

Ce réseau est constitué de 1 192 km de routes départementales et 6 km de voies communales.

- Le réseau **priorité II de 1124 km**, est composé de toutes les autres routes départementales. Pour ce réseau, la durée de retour aux conditions de référence n'est pas définie et dépend des conditions météo.

Les interventions sont déclenchées en fonction des paramètres locaux issus de notre fournisseur de données météorologiques qui adresse au Conseil départemental trois bulletins quotidiens et, à tout moment, un bulletin d'avertissement en cas de phénomènes météorologiques particuliers.

Pour compléter le dispositif d'aide à la décision, 3 stations météo fixes ont été installées sur le département : à Epuisay sur la RD357, à Lamotte-Beuvron sur la RD2020 et à Blois sur la RD174 (Pont Charles de Gaulle)

Des recueils d'information sont également fournis par les patrouilleurs de chacune des divisions Routes (température de l'air et de la chaussée, degré d'hygrométrie et état de la route).

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

2. Transports scolaires et lignes régulières : les scénarii du plan de viabilité hivernale

En cas de mauvaises conditions météo entraînant des difficultés de circulation sur les routes du département, deux scénarii sont possibles :

2.1 les transports (circuits scolaires et lignes régulières) sont totalement ou partiellement suspendus (en fonction de la localisation des intempéries) ;

2.2 le plan « transports en mode intempéries » est activé.

Dans ce cas, les horaires et une partie des arrêts des circuits scolaires sont modifiés. Les cars circulent sur les « grands axes » sécurisés par le Conseil départemental.

En cas de déclenchement du mode « intempéries », toutes les informations concernant les horaires et les modifications de circuits des transports scolaires et des lignes régulières sont disponibles sur www.route41.fr.

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

3. L'information des usagers en temps réel

Un large dispositif de communication est mis en place afin que les usagers soient informés 7j/7 et 24h/24 de l'état des routes départementales.

Une astreinte permanente est mise en place durant la période d'activation du service hivernal.

Assurée dans chaque division par les responsables d'intervention, les patrouilleurs et les chauffeurs de véhicules ainsi que par les agents du Service Sécurité Gestion et Entretien de la Direction des Routes du Conseil départemental, cette astreinte permet d'optimiser le dispositif de viabilité hivernale grâce à des recueils d'informations de terrain qui viennent compléter les données apportées par notre fournisseur de données météorologiques.

Les informations peuvent être relayées très rapidement par les moyens de communication suivants :

- **Internet** : les informations sont diffusées sur les sites www.leloiretcher.fr et www.route41.fr. On y retrouve les informations en temps réel concernant les conditions de circulation, les transports scolaires et les lignes régulières du département, les alertes météo.
- **SMS**: Les parents des collégiens du département dont le numéro de téléphone portable figure dans les bases de données du Conseil départemental reçoivent un SMS les informant des éventuelles modifications sur la ligne de bus de leur enfant.
- **Répondeur téléphonique - 0820 08 81 81** : il permet d'être informé en temps réel sur les conditions de circulation, les transports scolaires et les lignes régulières du département.
- **Médias** : tous les jours les radios Plus FM, RCF et Vibration diffusent les messages d'alertes du Conseil départemental. Les messages sont adaptés en fonction des phénomènes climatiques.

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12